

Fleuriste par Soline



Google image

Nature du travail :

- Acheter les plantes et les fleurs : Après avoir vérifié l'état des stocks, le fleuriste sélectionne les plantes, les arbustes et les fleurs qu'il va acheter sur les marchés spécialisés ou commander à ses fournisseurs (grossiste¹ ...).

- Soigner et mettre en valeur : Une fois installé dans son magasin (dans les meilleures conditions de température et taux d'humidité environ 13°C pour garder la fraîcheur des végétaux), les végétaux font l'objet de soins multiples : coupe de tiges ou de feuilles abîmés, arrosage, rempotage, lutte contre les pesticides²... Avant d'être présentés en bouquets, en pots, en compositions...

- Vendre et conseiller : Quand un client arrive, le fleuriste est un vendeur. En fonction de la demande, il conseille l'achat de fleurs ou de telle ou telle plante, et indique les soins à lui apporter pour la conserver en bonne santé, le plus longtemps possible.

- De longues journées : Les fleuristes doivent travailler les samedis, les dimanches et les jours fériés. Il réalise ses meilleurs chiffres de vente les jours de fête (1^{er} mai, Toussaint, Noël...). Fleuriste est un métier debout. A la fin de la journée, le fleuriste fait ses comptes et dresse la liste des variétés qu'il devra acheter le lendemain. Il doit aussi évaluer les stocks, faire le rangement et le nettoyage du magasin.

Lieux d'activités :

- Dans les petits commerces tout d'abord : on compte 14000 boutiques traditionnelles, qui représentent la majorité des points de vente et emploient plus de 85% des salariés.

- Dans les grandes surfaces ensuite : le développement des rayons de fleurs et de plantes dans les hypermarchés et les jardinerie des galeries marchandes. Le développement des fleuristes franchisés (qui gèrent un magasin appartenant à une grande enseigne).

1 Commerçant qui sert d'intermédiaire entre le circuit d'intermédiaire et le producteur.

2 Utilisés pour lutter contre les animaux (insectes, rongeurs) ou les plantes (champignons, mauvaises herbes)...

- Un fleuriste débute comme employé en grande surface ou dans une jardinerie. Il peut, à moyen terme, prendre la responsabilité d'un rayon floral, devenir conseiller technique de vente pour l'horticulture³ ou vendeur spécialisé en pépinière⁴. L'évolution la plus courante est de créer ou de reprendre un fonds de commerce pour diriger son propre magasin ainsi, beaucoup de salariés se mettent à leur compte après quelques années d'expériences.

Qualités:

- Être doté d'un esprit créatif et artistique
- Être manuel et minutieux
- Avoir un bon sens au relationnel
- Maîtriser la botanique⁵ et l'horticulture pour réaliser les compositions florales
- Être bon gestionnaire⁶ pour suivre les commandes et les stocks
- Marier harmonieusement les différentes couleurs, les différentes formes et les différents volumes des fleurs et des plantes

Compétences requises :

- Botaniste et horticulteur : Pour exercer ce métier, il faut aimer les fleurs (ne pas être allergique au pollen...), mais ce n'est pas en aucun cas suffisant. Le fleuriste doit avoir des solides connaissances en botanique et en horticulture. Il connaît près de 300 noms de fleurs et de plantes et les soins adaptés à chacune d'entre elles.

- Gestionnaire et vendeur : Diriger une boutique nécessite de l'organisation et une bonne aptitude à la gestion (suivi des commandes, des stocks...). Qu'il s'agit d'une commande pour un deuil, un mariage ou une naissance, le fleuriste doit s'adapter aux personnes et aux situations de chaque client. Le sens du contact et du commerce est indispensable pour fidéliser la clientèle.

- Une touche artistique : D'autres qualités telle que la créativité, le sens artistique, la capacité à jouer les tendances du moment et à inventer des compositions originales font toute la différence. Du bouquet offert pour un rendez-vous amoureux au décor de table ou à la couronne mortuaire, au fleuriste de trouver la réponse adaptée.

- Niveau minimum d'accès : CAP (2 ans après la 3ème) ou équivalent

Avantages du métier :

- De nombreux débouchés
- Un métier de passion
- Un environnement de travail calme et agréable

Contraintes du métier :

³ Branche de l'agriculture comprenant la culture des légumes, des fleurs, des arbres et des arbustes fruitiers et d'ornement.

⁴ Terrain où l'on bouture, marcotte, sème et élève des arbres fruitiers, forestiers ou d'ornement destinés à être replantés.

⁵ Sciences consacrée à l'étude des végétaux.

⁶ Personne qui a la responsabilité de la gestion d'une affaire, d'un service, d'une administration, etc.

- Des horaires contraignants (travail samedis, dimanches et jours fériés, une journée se termine rarement avant 19h30)
- Un travail physique et principalement debout
- Un salaire modeste
- Le port de charges lourdes

Accès au métier :

- Après la troisième
 - CAP fleuriste (certificat d'aptitude professionnel)
- Niveau bac
 - BP fleuriste (brevet professionnel)
 - BTM fleuriste (brevet technique des métiers)
 - BAC PRO technique, conseil, vente de produits de jardin
- Niveau bac +2
 - BM fleuriste (brevet de maîtrise)

CAP fleuriste (certificat d'aptitude professionnelle) :

Le CAP fleuriste se prépare sur 2ans. Il peut aussi être obtenu sur 1an après un diplôme de niveau bac. Ou plus rarement en 3ans en cas de difficultés. En 2ans après la 3^{ème} soit en lycée professionnel ou au CFA (centre de formation d'apprentis). Pour réussir l'examen, il faut la moyenne aux épreuves professionnelles. Le CAP privilège l'accès au métier.

CAP fleuriste missions :

- Réceptionner, préparer et reconnaître les végétaux et produits associés
- Vérifier l'état sanitaire des végétaux
- Fabriquer tous types d'arrangements floraux
- Accueillir, conseiller et fidéliser la clientèle
- Participer à l'entretien permanent du magasin
- Connaître et utiliser les documents professionnels en usage

BP fleuriste (brevet professionnel) :

Le BP fleuriste se prépare également en 2ans. Le futur fleuriste doit être titulaire d'un CAP. Il s'effectue toujours en alternance, soit sous forme d'un contrat d'apprentissage⁷, soit en contrat professionnalisation⁸. L'élève devra alors trouver un patron qui l'accueillera tout le temps de sa formation, ce qui lui permettra de mettre en pratique ses connaissances.

Grâce à ce BP, ils pourront ouvrir leur propre atelier floral, former des apprentis, assurer la gestion commerciale d'un magasin et l'animation de la surface de vente

⁷ Contrat aux termes duquel un chef d'entreprise ou un employeur du secteur public s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailler une formation professionnelle, dispensée en alternance en entreprise et dans des centres de formations.

⁸ Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation.

BP fleuriste missions :

- Accueillir, conseiller et fidéliser la clientèle
- Réaliser tous types d'arrangements floraux
- Participer aux achats et au suivi des stocks
- Utiliser les documents professionnels et moyens de communications disponibles
- Collaborer à l'organisation et à l'animation du point de vente

Salaire :

- Le salaire brut mensuel d'un fleuriste débutant titulaire du CAP est de l'ordre du SMIC⁹ (1 480,27€ brut¹⁰ environ 1 139,60€ net¹¹)

- A son compte un fleuriste avec un commerce bien placé peut dégager des revenus allant de 2 000€ à 4 000€ brut par mois (2 000€ brut = 1 540€ net, 4 000€ brut = 3 080€ net)

C'est un métier d'avenir pour moi

Sources d'informations utilisées :

- Onisep,
- Mfr plabennec ploudaniel,
- Regionjob,
- Ifocotep,
- Diplomeo,
- Cidj

google image



9 (Salaire minimum interprofessionnel de croissance). C'est la rémunération légale minimum que doit recevoir tout travailleur âgé de plus de 18 ans, il varie en fonction du coût de la vie de l'augmentation des salaires. Il est fixé chaque début par décret.

10 Correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

11 Salaire brut en enlevant les retenus des cotisations sociales.